

Qu'est-ce qu'un CIAS ?



Le CIAS - Centre Intercommunal d'Action Sociale - est un établissement public qui développe des actions de prévention et de développement social notamment dans les domaines de lutte contre l'exclusion. Les missions exercées par le CIAS relèvent de la compétence optionnelle prise par la Communauté de Communes "Action sociale d'intérêt communautaire".

Le CIAS Carmausin-Ségala a été créé en 2006 et anime des actions à caractère social sur le périmètre de la Communauté de Communes.

Ses missions s'articulent autour de trois grands axes :

- INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE
- >> L'Atelier Chantier d'Insertion - ACI
- >> L'Accompagnement Vers et Dans l'Emploi - AVDE
- >> La Plateforme d'Accompagnement vers l'Emploi - PAE
- ACCOMPAGNEMENT SOCIAL
- PROGRAMME DE RÉUSSITE EDUCATIVE

Vos contacts



CIAS du Carmausin-Ségala
INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

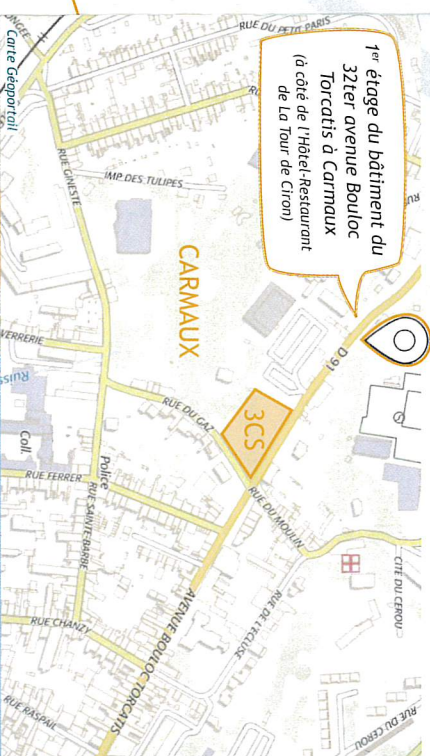
32 ter avenue Bouloc Torcatis 81400 CARMAUX

- Maud WOLFGANG

Coordinatrice Chantier d'Insertion et Plateforme d'Accompagnement vers l'Emploi
m.wolfgang-cias@3c-s.fr - 05 63 36 14 44

- Audrey CAZOTTES

Chargée d'Insertion Professionnelle
a.cazottes-cias@3c-s.fr - 05 63 36 14 41



Chantier d'Insertion

Insertion
socio-professionnelle

Carmausin
Ségala

CIAS du Carmausin-Ségala
Centre Intercommunal d'Action Sociale
Siège : 2 rue du Gaz 81400 Carmaux
www.carmausin-segala.fr



Chantier d'insertion

LES OBJECTIFS



Il s'agit d'améliorer l'employabilité générale des bénéficiaires, dans la perspective de leur permettre de renouer durablement avec l'emploi ou d'intégrer la formation professionnelle. Il vise à conjuguer :

Une mise en emploi permettant

- une acquisition de savoir-faire professionnels par le biais d'une formation dispensée par un encadrant technique,
- une acquisition de savoir-être nécessaires sur le marché du travail : respect des codes de l'entreprise, respect de la hiérarchie, travail sur l'assidue, la ponctualité, la cadence au travail,
- une reprise de confiance en soi par le biais d'une expérience professionnelle valorisante, constructive et basée sur un travail en équipe.

Un accompagnement socio-professionnel

C'est un volet essentiel du chantier d'insertion et il fait partie intégrante du contrat de travail.

- Sur le volet social : levée des freins liés à la mobilité (aide à l'obtention du permis de conduire, aide à l'acquisition d'un véhicule), au logement, à la santé, au budget...
 - Sur le volet professionnel : construction ou consolidation de projet, travail sur les techniques de recherche d'emploi (rédaction de CV et de lettre de motivation, simulation d'entretien d'embauche...) et l'approche entreprise (enquêtes professionnelles, période d'immersion...), recherche de formations qualifiantes, etc.
- Il prend la forme d'entretiens individuels et/ou collectifs avec la chargée d'insertion Professionnelle tous les 15 jours. Ces rendez-vous se déroulent hors temps de travail et sont obligatoires.

PRÉ-REQUIS POUR INTÉGRER LE CHANTIER D'INSERTION

- Etre bénéficiaire de minima sociaux (RSA, ASS...), être demandeur d'emploi longue durée, être jeune de moins de 26 ans sans qualifications, être travailleur handicapé
- Etre éligible à l'insertion par l'activité économique (agrément délivré par Pôle Emploi)
- Etre motivé, assidu et vouloir construire un parcours socio-professionnel

L'ORGANISATION DU CHANTIER D'INSERTION

Le poste : Agent Polyvalent du bâtiment et des espaces verts

Les supports d'activité proposés

- Travaux de bâtiment second-œuvre : préparation des murs et plafonds, pose de placo plâtre, pose de toile à peindre, peinture, pose de faïence, pose de sanitaires, traitement de sols, pose de revêtement de sols, etc
- Travaux d'espaces verts : taille, tonte, débroussaillage, nettoyage des espaces verts, entretien et nettoyage du matériel de travail, etc

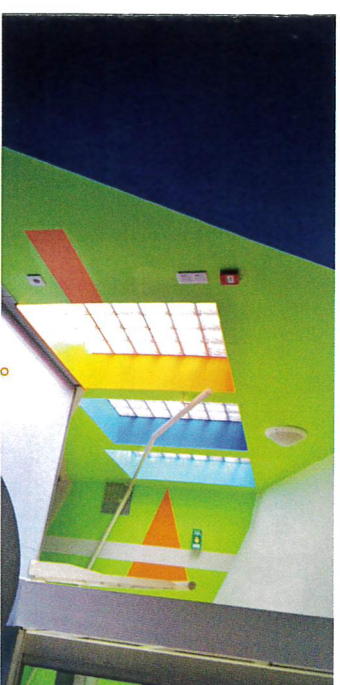
Le contrat de travail

Il s'agit d'un CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion) d'une durée de 4 à 6 mois renouvelable, 26h par semaine.

L'organisation du travail

- 3 à 4 équipes de 6 à 8 salariés intervenant sur les 32 communes du Carmausin-Ségala
- Travail sur 4 jours par semaine (soit du lundi au jeudi, soit du mardi au vendredi) - de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 15h45. Ces horaires peuvent être modifiés les mois d'été.

TRAVAUX RÉALISÉS PAR LES CHANTIERS D'INSERTION



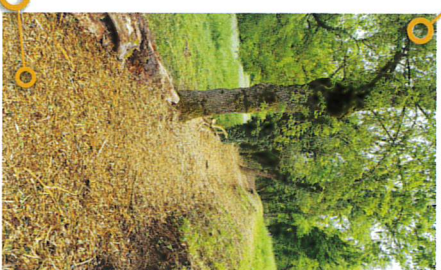
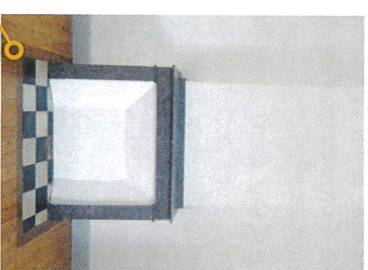
Travaux de peinture



Restauration



Aménagements extérieurs



Entretien de jardins

